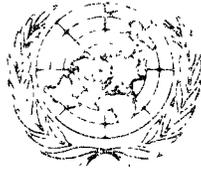




NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.3/32/L.30
15 novembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
TROISIEME COMMISSION
Point 87 de l'ordre du jour

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Assistance aux réfugiés en Afrique australe

Angola, Colombie, Danemark, Erytée, Finlande, Ghana, Guinée-Bissau, Islande, Jamaïque, Lesotho, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Somalie, Soudan, Suède, Yougoslavie et Zambie: projet de résolution

L'Assemblée générale,

Prenant note des renseignements fournis par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur les activités d'assistance de ses services en faveur des réfugiés en Afrique australe,

Notant avec une profonde préoccupation le nombre croissant de réfugiés en provenance de Namibie, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe, et reconnaissant la charge ainsi imposée aux pays d'accueil,

Notant les efforts soutenus faits par le Haut Commissaire pour fournir une assistance adéquate à ces réfugiés, notamment dans les Etats africains voisins,

Reconnaissant l'étroite coopération qui existe entre l'Organisation de l'unité africaine et le Haut Commissaire,

1. Note avec satisfaction les programmes d'assistance que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est déjà en train d'exécuter et demande à celui-ci de renforcer encore les mesures prises en faveur des réfugiés en Afrique australe;

2. Prie instamment les gouvernements de contribuer généreusement au financement des programmes du Haut-Commissaire et de lui fournir les moyens nécessaires pour venir en aide aux réfugiés en Afrique australe, notamment en offrant des possibilités d'installation sur place, d'éducation et de formation professionnelle;

77-23747

/...

2p

3. Prie les organismes et les programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les organismes bénévoles de soutenir au maximum les efforts du Haut Commissaire.

4. Prie le Haut Commissaire de continuer de coopérer avec l'Organisation de l'unité africaine et de la tenir informée de ces activités d'assistance.
